

Section syndicale CFDT-F3C
Amadeus sas

A Monsieur Claude GIAFFERI
PDG d'Amadeus sas
485 route du Pin Montard
06902 Sophia Antipolis cedex

Monsieur le Président,

Je vous alerte sur le déploiement, dans l'entreprise, d'une organisation de travail différente sans concertation.

Une information générale a été faite pour annoncer le déploiement de la méthodologie Agile dans la partie développement de l'Entreprise.

Les méthodes agiles prônent 4 valeurs fondamentales (entre parenthèses, les citations du manifeste)⁴:

- **L'équipe** (« Les individus et leurs interactions, plus que les processus et les outils ») : dans l'optique agile, l'équipe est bien plus importante que les outils (structurants ou de contrôle) ou les procédures de fonctionnement. Il est préférable d'avoir une équipe soudée et qui communique, composée de développeurs (éventuellement à niveaux variables), plutôt qu'une équipe composée d'experts fonctionnant chacun de manière isolée. La communication est une notion fondamentale.
- **L'application** (« Des logiciels opérationnels, plus qu'une documentation exhaustive »)
- **La collaboration** (« La collaboration avec les clients, plus que la négociation contractuelle »)
- **L'acceptation du changement** (« L'adaptation au changement, plus que le suivi d'un plan »)

Ces 4 valeurs se déclinent en 12 principes généraux communs à toutes les méthodes agiles⁵ :

1. La plus haute priorité est de satisfaire le client en livrant rapidement et régulièrement des fonctionnalités à forte valeur ajoutée.
2. Le changement est accepté, même tardivement dans le développement, car les processus agiles exploitent le changement comme avantage compétitif pour le client.
3. La livraison s'applique à une application fonctionnelle, toutes les deux semaines à deux mois, avec une préférence pour la période la plus courte.
4. Le métier et les développeurs doivent collaborer régulièrement et de préférence quotidiennement au projet.
5. **Le projet doit impliquer des personnes motivées. Donnez-leur l'environnement et le soutien dont elles ont besoin et faites leur confiance quant au respect des objectifs.**

6. La méthode la plus efficace de transmettre l'information est une conversation en face à face.
7. L'unité de mesure de la progression du projet est un logiciel fonctionnel (ce qui exclut de comptabiliser les fonctions non formellement achevées).
8. Les processus agiles promeuvent un rythme de développement soutenable (afin d'éviter la non qualité découlant de la fatigue).
9. Les processus agiles recommandent une attention continue à l'excellence technique et à la qualité de la conception.
10. La simplicité et l'art de minimiser les tâches parasites, sont appliqués comme principes essentiels.
11. Les équipes s'auto-organisent afin de faire émerger les meilleures architectures, spécifications et conceptions.
12. À intervalle régulier, l'équipe réfléchit aux moyens de devenir plus efficace, puis accorde et ajuste son processus de travail en conséquence.

Une méthode qualifiée d'agile doit donc se composer d'un ensemble de pratiques instrumentant le cadre décrit par les 12 principes généraux agiles et en conséquence s'inscrire dans le respect des 4 valeurs fondamentales ayant inspiré le Manifeste agile.

Les pratiques communes liées aux ressources humaines

- o Groupes de travail disposant du pouvoir de décision.
- o Autonomie et organisation centralisée de l'équipe (motivation).

Vous conviendrez que cette méthodologie n'est compatible ni avec une organisation verticale ni avec une politique de récompense/sanction basée sur la performance individuelle. Ignorer ces aspects exposerait l'entreprise à une catastrophe en termes de Risques Psychos Sociaux.

Donc si l'on veut mettre en place une organisation de travail en projet il faut d'abord organiser la réflexion autour de :

- organisation projet versus organisation hiérarchique
- le management par objectif adapté au travail en projet et transformation du bonus lié aux objectifs.

C'est à dire que cette organisation ne pourra se faire qu'après un débat avec les organisations syndicales puis la consultation du CE et du CHSCT.

Pour tous ces motifs, je vous demande de suspendre le déploiement de cette méthodologie.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Rosine Gomez



Reçu le 9/10/2013
Richard